

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents madame la conseillère Clarisse Viens ainsi que messieurs les conseillers Alexandre Dubé-Poirier, Jean-Marc Fortin et Luc Lamoureux formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Danielle Lavoie.

Sont absents madame la conseillère Sophie Bourassa et monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay.

Sont également présents le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 15 décembre 2014 ouverte.

RÉSOLUTION 2014-12-345

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit :

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
- 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2014
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2014
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 novembre 2014
4. Avis de motion
 - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement d'emprunt numéro E-448 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues d'Oxford, du Prince-Edward et Maple et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 383-21 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2015

- 5.2 Adoption du Règlement numéro 399-20 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015
- 5.3 Adoption du Règlement numéro 415-13 décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2015
- 6. Administration générale
 - 6.1 Délégation des membres du conseil municipal – Divers comités et organismes
 - 6.2 Ajustements à apporter aux salaires des cadres municipaux pour l'année financière 2015
 - 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal
 - 6.4 Ajustement à apporter au salaire de l'enseignante de yoga à compter de l'année financière 2015
 - 6.5 Renouvellement de la cotisation et de l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec
 - 6.6 Demande de permis – Légion royale canadienne
 - 6.7 Embauche d'un pompier au Service de sécurité incendie et de sauvetage de la Ville
 - 6.8 Désignation de la salle de formation du Service de sécurité incendie et de sauvetage
 - 6.9 Hommage à la mémoire des quatorze (14) victimes de l'École Polytechnique de Montréal
 - 6.10 Nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016
 - 6.11 Fin de mandat de membres du comité consultatif d'urbanisme – Remerciements
 - 6.12 Production infographique du bulletin municipal – Info Otterburn – Octroi du contrat à Anie Massey Graphisme
 - 6.13 Impression du bulletin municipal – Info Otterburn – Octroi du contrat à Payette et Simms inc.
 - 6.14 Embauche du directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture
 - 6.15 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu
- 7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 12 novembre au 9 décembre 2014
 - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2014-12-01
 - 7.3 Municipalité régionale de comté de la Vallée-du-Richelieu (M.R.C.) – Approbation du budget de l'exercice 2015
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 315, chemin Ozias-Leduc
 - 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 114, rue Clifton

9. Travaux publics
 - 9.1 Embauche des responsables et des préposés à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2014-2015
 - 9.2 Étude géotechnique et échantillonnage environnemental – Réhabilitation des infrastructures 2015 et 2016 – Octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme – Solmatech inc.
10. Famille, culture et loisir
 - 10.1 Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec) inc. – Demande d'aide financière – Saison de navigation 2015
 - 10.2 Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire – Commandite de la Ville
 - 10.3 Parade de Noël 2014 – Octroi d'une aide financière – Association des pompiers d'Otterburn Park
 - 10.4 Comité de pilotage – Démarche municipalité amie des aînés (MADA)
 - 10.5 Disposition de livres et de sections d'étagères – Bibliothèque communautaire
 - 10.6 Utilisation des infrastructures de la Ville d'Otterburn Park dédiées à la pratique du nautisme non motorisé sur la rivière Richelieu – Entente entre la Ville et le Club de canotage Otterburn – Autorisation de signature
11. Environnement
 - 11.1 Renouvellement de l'adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse Danielle Lavoie souhaite la bienvenue à tous les citoyens pour la dernière séance publique du conseil municipal pour l'année 2014 et fait état, en son nom et celui de tous les membres du conseil municipal, des principaux dossiers traités en 2014 et un aperçu de ceux qui seront abordés en 2015.

En 2014, nous avons procédé, notamment à :

- la réfection de la rue Comtois pour le raccordement des égouts qui a été enfin réalisée. Les citoyens concernés vont recevoir cette semaine la confirmation que les frais requis pour chaque résident seront près de 5 000 \$ inférieur au montant estimé. De plus, les options de paiement offertes seront applicables seulement une fois que la dernière couche d'asphalte sera appliquée en 2015;
- les travaux constants au sujet du parc canin connaîtront leur dénouement car la décision quant à l'avenir du parc canin sera prise par le conseil municipal au début de l'année 2015;
- les travaux sur la planification stratégique de notre Ville, amorcés en 2014, se poursuivront en 2015. L'option de fusion avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire est écartée. Nous devons examiner d'autres moyens de nous financer qu'à même les taxes résidentielles. Nous aurons besoin d'une bonne dose de créativité;

- les résultats finaux du sondage réalisé par les membres du comité sport loisir et culture au printemps dernier seront présentés au conseil municipal en janvier 2015. Les principales recommandations seront intégrées à la démarche de planification stratégique;
- la tour TELUS a fait l'objet de nombreuses recherches et de consultations citoyennes. Le conseil a pris position contre l'implantation de la tour au 591, rue Mountainview en juin dernier. Les travaux se poursuivent. Aucune décision définitive n'est encore prise.
- les comités de citoyens sur l'environnement, la sécurité, le sport, loisir et culture, MADA ont réalisé des activités dignes de mention en 2014. Le comité sur les plaintes reprendra du poil de la bête avec l'année qui s'amorce. En 2015, le plan de travail déjà garni vous sera livré en cours de réalisation.

En 2015, nous comptons, entre autres :

- réaliser la première phase des travaux sur la plage à la Pointe-Valaine de même que ceux pour la protection des berges. Ces derniers vont marquer l'année 2015 au niveau environnemental;
- revamper le système informatique en équipement et en services ce qui aura pour effet, notamment de rendre plus convivial et efficace notre site web pour les citoyens et le personnel administratif;
- poursuivre les travaux d'infrastructures dans le District 5 – Du Vieux Otterburn, notamment pour les rues d'Oxford et du Prince Edward;
- souligner la Fête nationale des québécois dans un de nos parcs. Les informations vous seront communiquées ultérieurement;
- préparer la réalisation d'un symposium régional de sculpture en 2015, pour 2016.

Plusieurs autres projets et réalisations vous seront livrés en cours d'année ce qui démontrera, une fois de plus, que notre communauté est bien vivante, créative et mobilisée pour accomplir de belles activités.

Madame la mairesse Danielle Lavoie offre en son nom et celui de tous les membres du conseil municipal, quelques remerciements, à :

- monsieur Richard Ruest pour son implication et sa générosité dans l'organisation depuis quelques années du dîner des aînés. Cette année, ce dîner aura lieu le 21 décembre à la Pointe-Valaine. Il est encore possible de s'inscrire auprès de madame Stéphanie Robert, secrétaire aux Services techniques. Merci à monsieur Ruest pour cette belle initiative à laquelle, la Ville y contribue pour un montant de 300 \$;
- tous nos artistes et à madame Marie-Annick Charron, coordonnatrice du loisir et de la culture, pour le succès sans précédent du Collectif d'Art qui s'est déroulé du 26 au 30 novembre 2014 pour sa 7^e édition. Plusieurs œuvres ont été vendues grâce, entre autres, à la publicité orchestrée par madame Jenifer Brault. Merci à vous tous et toutes;
- madame Julie Auclair, réceptionniste et préposée à la perception, responsable de la campagne Centraide à la Ville, puisque les dons ont atteint 191 % de l'objectif visé. Bravo à madame Auclair et tous les donateurs.
- nos pompiers pour le succès de la parade du père Noël du 6 décembre dernier. Nous avons reçu plusieurs appréciations notables de la part des citoyens qui participent en famille à cette belle marche hivernale. Merci à nos artistes pompiers pour leurs talents d'organiseurs.

Madame la mairesse Danielle Lavoie remercie tout le personnel de la Ville pour leur travail et leur contribution au bien-être des citoyens ainsi que ses collègues élus pour leur effort soutenu à prendre les meilleures décisions possible en faveur du bien commun de tous.

Madame la mairesse Danielle Lavoie souhaite à tous d'heureuses Fêtes empreintes de joie, de santé, de paix et de sérénité.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397 et ses amendements.

RÉSOLUTION 2014-12-346

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 17 NOVEMBRE 2014

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2014, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2014-12-347

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 1^{ER} DÉCEMBRE 2014

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} décembre 2014, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 26 NOVEMBRE 2014

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 26 novembre 2014.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO E-448 DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DES RUES D'OXFORD, DU PRINCE-EDWARD ET MAPLE ET AUTORISANT UN EMPRUNT AUX FINS DE LEUR RÉALISATION

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro E-448 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures sur une partie des rues d'Oxford, du Prince-Edward et Maple et autorisant un emprunt aux fins de leur réalisation.

Ce Règlement a pour objet de prévoir un emprunt maximal de 4 050 000 \$ pour réaliser des travaux de réhabilitation des infrastructures d'aqueducs, d'égouts, de voiries, de préparation de sites et autres, sur une partie des rues d'Oxford (entre le chemin des Patriotes et la rue Saint-John), du Prince-Edward (entre la rue Barré et le chemin Ozias-Leduc) et Maple (cul de sac);

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement le 11 décembre 2014.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 383-21.

**RÉSOLUTION
2014-12-348**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-21 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les cités et villes, la Loi sur la fiscalité municipale et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que suivant les modifications la Loi sur la fiscalité municipale, le conseil municipal peut fixer plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le Règlement numéro 383-21 intitulé Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2015.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 399-20.

**RÉSOLUTION
2014-12-349**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-20 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2015

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes confère au conseil municipal le pouvoir d'élaborer des politiques de gestion administrative;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER le Règlement numéro 399-20 intitulé Règlement établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2015.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, madame la mairesse fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 415-13.

**RÉSOLUTION
2014-12-350**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-13 DÉCRÉTANT LES TAXES
D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi sur les cités et villes, la Loi sur la fiscalité municipale et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2015;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2014 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit Règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

CONSIDÉRANT que madame la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le Règlement numéro 415-13 intitulé Règlement décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2015.

**RÉSOLUTION
2014-12-351**

**DÉLÉGATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DIVERS COMITÉS ET
ORGANISMES**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE chaque membre du conseil municipal accepte les mandats qui lui est confié et tels qu'ils sont décrits dans le tableau de délégation des mandats de chacun des membres du conseil et faisant partie intégrante de la présente résolution comme étant au long récité.

**RÉSOLUTION
2014-12-352**

**AJUSTEMENTS À APPORTER AUX SALAIRES DES CADRES MUNICIPAUX POUR
L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et des membres de la commission des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation et adressée aux membres du conseil municipal en date du 2 décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accorde une augmentation salariale de 2,5 % à compter du 1^{er} janvier 2015 aux cadres municipaux suivants, ainsi qu'une augmentation d'échelon salarial à la date correspondant à leur embauche, lorsqu'applicable, à savoir :

- 1) Madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture;
- 2) Monsieur Daniel Desnoyers, directeur général;
- 3) Madame Rachel Comeau, directrice du Service de l'urbanisme;
- 4) Monsieur Martin Éthier, directeur intérimaire du Service de l'urbanisme;
- 5) Madame Marie-Annick Charron, coordonnatrice du loisir et de la culture;
- 6) Monsieur Steve Cervantes, chef de division aux opérations logistiques du Service de sécurité incendie et de sauvetage;
- 7) Monsieur Claude Gosselin, chef de division à la formation du Service de sécurité incendie et de sauvetage;
- 8) Monsieur Mario Lacombe, chef de division à la prévention du Service de sécurité incendie et de sauvetage;
- 9) Monsieur François Méthot-Borduas, directeur du Service des travaux publics;
- 10) Monsieur John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage;
- 11) Madame Diane Gaudette, directrice du Service des finances et de la trésorerie;
- 12) Me Julie Waite, directrice du Service des affaires juridiques et du greffe.

DÉPÔT

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les membres du conseil municipal déposent à la présente séance, leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour pour la prochaine année et le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION 2014-12-353

AJUSTEMENT À APPORTER AU SALAIRE DE L'ENSEIGNANTE DE YOGA À COMPTER DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 18 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville ajuste le salaire de madame Suzanne Landry, enseignante de yoga à un taux horaire de 60 \$ à compter du 1^{er} janvier 2015;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Salaire régulier – Yoga 02-702-23-141.

RÉSOLUTION 2014-12-354

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ET DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec invite la Ville à renouveler son adhésion pour l'année 2015 au coût de 4 966,58 \$, taxes applicables incluses;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville verse à l'Union des municipalités du Québec, pour l'année 2015, un montant de 4 966,58 \$, taxes applicables incluses, pour son renouvellement.

**RÉSOLUTION
2014-12-355**

DEMANDE DE PERMIS – LÉGION ROYALE CANADIENNE

CONSIDÉRANT que la Légion royale canadienne a formulé une demande de permis à la Ville, pour notamment, utiliser un système de son;

CONSIDÉRANT que la Ville consent, sans restreindre la portée du Règlement portant sur les nuisances et ses amendements, à délivrer un permis afin de permettre à la Légion royale canadienne, organisme communautaire à but non lucratif, d'utiliser un haut-parleur, un instrument de musique ou un objet utilisé comme tel, une radio, télévision ou autre appareil reproducteur de sons;

CONSIDÉRANT que la délivrance du permis ne dispense pas la Légion, entre autres, à respecter toute réglementation ou toute loi applicable, le cas échéant;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville délivre un permis à la Légion royale canadienne, conformément à l'article 1.2.2 du Règlement numéro 336-12 amendant le Règlement de nuisances 336-1 et abrogeant le Règlement 336-5 afin de modifier certaines dispositions portant sur les nuisances causées par le bruit et, notamment, créer une infraction par le seul fait, par toute personne, d'occasionner tout bruit causé de quelque façon que ce soit, de nature à empêcher l'usage paisible de la propriété dans le voisinage.

**RÉSOLUTION
2014-12-356**

EMBAUCHE D'UN POMPIER AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un pompier pour assurer un nombre d'effectif suffisant en cas d'intervention du Service de sécurité incendie et de sauvetage;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation et adressée aux membres du conseil municipal en date du 28 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Maxime Codsì à titre de pompier à la Ville à compter du 15 décembre 2014 et selon les conditions prévues à la convention collective des pompiers de la Ville qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Incendie-salaire régulier 02-220-00-141.

**RÉSOLUTION
2014-12-357**

DÉSIGNATION DE LA SALLE DE FORMATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SAUVETAGE

CONSIDÉRANT que feu Jacques Dupuy, citoyen otterburnois, était pilote d'une ambulance aérienne qui s'est écrasée en 2013;

CONSIDÉRANT que la Ville veut désigner la salle de formation du Service de sécurité incendie et de sauvetage située à la caserne à la mémoire de feu Jacques Dupuy;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation et adressée aux membres du conseil municipal en date du 28 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal désigne le local mentionné précédemment, la salle de formation *Jacques Dupuy*.

**RÉSOLUTION
2014-12-358**

**HOMMAGE À LA MÉMOIRE DES QUATORZE (14) VICTIMES DE L'ÉCOLE
POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL**

CONSIDÉRANT que le 6 décembre 1989 survenait une tragédie à l'École Polytechnique de Montréal, où quatorze (14) femmes étaient tuées et quatorze (14) autres personnes, dont quatre (4) hommes, étaient blessés;

CONSIDÉRANT la consternation, entre autres, de la population québécoise, qu'un tel geste puisse être posé et qui, selon plusieurs experts, était un crime misogyne pour contrer les féministes;

CONSIDÉRANT que le 6 décembre 2014 commémorait les 25 ans de cette tragédie;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal et l'administration municipale s'unissent pour dénoncer la violence faite aux femmes et appuient les familles et les proches qui demeurent et demeureront endeuillés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE le conseil municipal et l'administration municipale soulignent le 6 décembre de chaque année, la journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et invitent les otterburnois et les otterburnoises à se souvenir de ce triste événement tout en se questionnant sur le problème de la violence faite aux femmes et aux filles.

**RÉSOLUTION
2014-12-359**

**NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la nomination de membres siégeant au comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, conformément au Règlement numéro 445 constituant le comité consultatif de la Ville d'Otterburn Park;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE madame Edith Graveline et messieurs Gustave Guilbert, Jonathan Montalva et Dominic Ouellet soient nommés à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016.

**RÉSOLUTION
2014-12-360**

**FIN DE MANDAT DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
REMERCIEMENTS**

CONSIDÉRANT que madame Nathalie Simard et messieurs Antoine Bruno et Jean-Luc Dion termineront leur mandat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville, à la fin de l'année 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal remercie ces trois membres de leur implication respective au sein dudit comité.

**RÉSOLUTION
2014-12-361**

**PRODUCTION INFOGRAPHIQUE DU BULLETIN MUNICIPAL – INFO OTTERBURN –
OCTROI DU CONTRAT À ANIE MASSEY GRAPHISME**

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services d'une firme de graphisme pour réaliser la production graphique du bulletin Info Otterburn pour une période de deux ans, débutant en janvier 2015;

CONSIDÉRANT que Anie Massey Graphisme a déposé une proposition afin de réaliser cette production graphique;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville octroi le contrat de la production graphique du bulletin Info Otterburn à Anie Massey Graphisme, pour un prix de 6 120 \$, par année, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans la demande de proposition et la proposition de cette firme;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Publications 02-130-20-341.

**RÉSOLUTION
2014-12-362**

**IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL – INFO OTTERBURN – OCTROI DU CONTRAT À
PAYETTE ET SIMMS INC.**

CONSIDÉRANT que la Ville veut retenir les services d'une imprimerie pour réaliser l'impression du bulletin Info Otterburn pour une période de treize (13) mois, débutant le 1^{er} janvier 2015 et se terminant le 31 janvier 2016;

CONSIDÉRANT que Payette et Simms inc. a déposé une proposition afin de réaliser ces impressions;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable des communications formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville octroi le contrat d'impression du bulletin Info Otterburn à Payette et Simms inc., pour un prix de 11 178 \$, plus les taxes applicables et selon les conditions et les modalités décrites dans la demande de proposition et la proposition de cette imprimerie;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Publications 02-130-20-341.

**RÉSOLUTION
2014-12-363**

EMBAUCHE DU DIRECTEUR INTÉRIMAIRE DU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE

CONSIDÉRANT le congé de maternité de la titulaire du poste de directrice du Service du loisir et de la culture;

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidature a été lancé en vue de combler temporairement ce poste;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été soumises à l'examen d'un comité de sélection lequel a, par la suite, rencontré un certain nombre de candidats;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'EMBAUCHER temporairement monsieur Yves Dubois au poste de directeur intérimaire du Service du loisir et de la culture, pour la durée du congé de maternité de la titulaire du poste, débutant le 12 janvier 2015 et se terminant le 11 mars 2016, pour un salaire annuel de 64 500 \$;

QUE la Ville verse à monsieur Dubois, au terme du contrat de travail, une somme forfaitaire représentant la somme à laquelle il aurait bénéficié s'il avait cotisé au régime de retraite simplifié de la Ville, conditionnellement à ce qu'il respecte la durée dudit contrat;

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière à signer un contrat de travail avec monsieur Dubois, conformément aux négociations intervenues entre les parties et à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Loisir – Salaire régulier 02-701-20-141.

**RÉSOLUTION
2014-12-364**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et d'industrie Vallée-du-Richelieu arrive à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler pour la période 2014-2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et d'industrie de la Vallée-du-Richelieu pour la période 2014-2015 au coût de 160,97 \$, taxes applicables incluses;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, soit désignée à titre de membre de la Chambre pendant cette période;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Légal – cotisation et abonnement 02-110-00-494.

**RÉSOLUTION
2014-12-365**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 12 NOVEMBRE AU
9 DÉCEMBRE 2014**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 12 novembre au 9 décembre 2014 tels que ci-après :

Déboursés par chèques

Liste des prélèvements 99 018,76 \$

Liste au 9 décembre 2014 220 345,97 \$

Chèques n^{os} 12477 à 12513 73 555,17 \$

Pavage Maska 55 601,90 \$

Déboursés par retraits bancaires 202 739,45 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : 651 261,25 \$

DÉPÔT**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2014-12-01**

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2014-12-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

**RÉSOLUTION
2014-12-366****MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (M.R.C.) –
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2015**

CONSIDÉRANT que la Ville est membre de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que la M.R.C. a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2015;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la Ville a reçu copie desdites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2015;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2015, prévoyant des dépenses totales de 7 521 107 \$;

QUE la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2015, soit de 740 486,79 \$.

**RÉSOLUTION
2014-12-367****DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 315, CHEMIN
OZIAS-LEDUC**

CONSIDÉRANT que des plans ont été acceptés, par voie de la résolution du conseil municipal portant le numéro 2013-08-249, conditionnellement à ce que les couleurs et les matériaux proposés demeurent tel quel;

CONSIDÉRANT qu'une demande complète de permis ou de certificat doit être acheminée au fonctionnaire désigné dans un délai de six (6) mois suivant la date de la résolution approuvant la demande de P.I.I.A., à défaut de quoi la résolution devient nulle et sans effet;

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé par la demande est localisé à l'entrée de la ville et que selon le plan d'urbanisme l'image urbaine doit y être améliorée;

CONSIDÉRANT que les matériaux de revêtement extérieur proposés sont de la pierre et du déclin de bois d'ingénierie;

CONSIDÉRANT que des modifications sont proposées, au niveau de la toiture, et consistent au retrait du parapet existant et à l'ajout d'avant-toits;

CONSIDÉRANT que des modifications sont proposées aux ouvertures, notamment des ajouts de moulures, des agrandissements et des retraits au niveau de la fenestration ainsi que des remplacements et ajout de portes;

CONSIDÉRANT que le remplacement des gouttières, semblables à celles existantes, est proposé;

CONSIDÉRANT que des modifications devront être apportées pour représenter une architecture qui s'harmonise au secteur de PIIA « des Vergers »;

CONSIDÉRANT que de nouveaux plans devront être déposés et répondre aux critères du PIIA et ajustés en fonction de la résolution ci-dessus citée;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'ornements sur les trois (3) façades ayant front sur une voie de circulation devra être proposé;

CONSIDÉRANT que la forme du toit et de ses pentes doivent s'inspirer de celles caractérisant les bâtiments de références du secteur « des Vergers » et que la présence d'avant-toits doit être réitérée afin notamment de briser la linéarité de la façade donnant sur la rue Comtois;

CONSIDÉRANT que les revêtements extérieurs des moulures apposées aux coins du bâtiment, du cadrage de fenêtres ainsi que des avant-toits devront être conformes au règlement en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'aluminium présent sur les panneaux tympan localisés en façade donnant sur le chemin Ozias-Leduc devra être remplacé par de la maçonnerie;

CONSIDÉRANT que le requérant devra déposer des élévations pour chacun des murs du bâtiment visé par la demande;

CONSIDÉRANT que les plans devront illustrer un alignement uniforme des matériaux de revêtement extérieur et ce, en priorisant une bande de maçonnerie sur la partie inférieure de chaque mur et une bande de revêtement de bois ou de bois torréfié sur la partie supérieure de chaque mur;

CONSIDÉRANT que la modulation des couleurs de revêtement de bois proposé devra être revue, notamment en privilégiant la couleur « Yellowstone » sur les murs et en mettant la couleur « Granite » comme accent uniquement (ex : cadrage des ouvertures et moulures des coins du bâtiment). Les portes devront être plus foncées afin de s'harmoniser avec ledit cadrage et lesdites moulures;

CONSIDÉRANT qu'une uniformisation des ouvertures et l'ajout de croisillons devront être favorisés;

CONSIDÉRANT que la fenêtre située sur le mur donnant sur la rue des Groseilliers devra être conservée, le tout afin d'assurer qu'un soin soit apporté à la composition de chacune des façades, en particulier celles ayant front sur une rue;

CONSIDÉRANT qu'un plan d'enseignes conformes à la réglementation en vigueur devra être déposé;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-38-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal refuse la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2014-12-368**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 114, RUE
CLIFTON**

CONSIDÉRANT que la demande consiste à rénover la galerie en bois, en cour avant, plus précisément en remplaçant le bois des barreaux par du fer ornemental;

CONSIDÉRANT que l'utilisation de bois ou de fer ornemental est privilégiée pour les galeries et les garde-corps;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie aux objectifs et aux critères du Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2014-39-R du comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2014-12-369**

**EMBAUCHE DES RESPONSABLES ET DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES
POUR LA SAISON HIVERNALE 2014-2015**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 20 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

D'EMBAUCHER les personnes suivantes aux postes décrits en regard de leur nom, et pour le taux horaire mentionné ci-dessous, pour la saison d'hiver 2014-2015 :

LIEU : EDMOND AUCLAIR

Nom	Fonction	Taux horaire
Michael McCaffrey-Roy	Responsable des préposés	18,20 \$
Kevin McCaffery-Roy	Préposé à l'entretien	13,80 \$
Vincent Ethier	Préposé à l'entretien	14,35 \$

LIEU : PARC OZIAS LEDUC

Nom	Fonction	Taux horaire
Audrey Potvin	Responsable des préposés	18,20 \$
Mathieu Cordeau	Préposé à l'entretien	13,80 \$
Monia Cordeau	Préposé à l'entretien	12,68 \$
Émilie Dubé	Préposé à l'entretien	12,68 \$
Dominik Lyth	Préposé à l'entretien	13,25 \$
Johannie Brousseau	Préposé à l'entretien	12,68 \$

QUE les fonds nécessaires au paiement de ces salaires soient puisés à même le poste budgétaire Loisir – Patinoires extérieures – Salaires 02-701-30-141.

**RÉSOLUTION
2014-12-370**

**ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET ÉCHANTILLONNAGE ENVIRONNEMENTAL –
RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES 2015 ET 2016 – OCTROI DU CONTRAT AU
PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME – SOLMATECH INC.**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé conformément à la Loi pour retenir les services d'une entreprise spécialisée pour effectuer des études géotechniques de la composition des sols et des échantillonnages environnementaux dans le cadre des travaux des rues d'Oxford et du Prince-Edward;

CONSIDÉRANT qu'à la clôture de l'appel d'offres, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes applicables incluses)
Solmatech inc.	12 154,01 \$
Groupe ABS	12 255,19 \$
Labo Montérégie	12 905,94 \$
LVM inc.	15 431,94 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville adjuge le contrat à l'entreprise Solmatech inc., le soumissionnaire conforme le plus bas, pour un prix de 12 154,01 \$, taxes applicables incluses et selon les conditions et les modalités décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Voirie – honoraires de services scientifique et de génie 02-320-00-411.

**RÉSOLUTION
2014-12-371**

GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE CANADIENNE (QUÉBEC) INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – SAISON DE NAVIGATION 2015

CONSIDÉRANT que les municipalités riveraines de la rivière Richelieu n'assurent pas de patrouille nautique;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer une surveillance nautique sur la rivière Richelieu pendant la période estivale;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. et leur demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal octroi une aide financière de 500 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne (Québec) inc. pour la saison estivale 2015;

QUE les fonds nécessaires à l'acquittement de cette somme soient puisés à même le poste budgétaire Projets spéciaux du conseil 02-131-01-690.

**RÉSOLUTION
2014-12-372**

ENSEMBLE VOCAL DU MONT-SAINT-HILAIRE – COMMANDITE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire afin d'offrir un concert de musique de Noël à l'église Notre-Dame-du-Bon-Conseil;

CONSIDÉRANT que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution financière de 60 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 17 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE la Ville achète une commandite au montant de 60 \$;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire des Projets spéciaux du conseil 02-131-01-690.

**RÉSOLUTION
2014-12-373**

**PARADE DE NOËL 2014 – OCTROI D’UNE AIDE FINANCIÈRE – ASSOCIATION DES
POMPIERS D’OTTERBURN PARK**

CONSIDÉRANT que l’Association des pompiers d’Otterburn Park a tenue sa Parade de Noël annuelle le 6 décembre 2014;

CONSIDÉRANT qu’il s’agit d’un événement financé en partie par la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville verse la somme de 1 000 \$ à l’Association des pompiers d’Otterburn Park à titre de contribution financière pour la tenue de cette activité;

QUE le conseil municipal a autorisé l’association à utiliser des véhicules et de l’équipement appartenant à la Ville aux fins de la présente;

QUE les fonds nécessaires au versement de cette aide financière soient puisés à même le poste budgétaire Administration –Subvention OSBL 02-130-00-959.

**RÉSOLUTION
2014-12-374**

COMITÉ DE PILOTAGE – DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d’effectuer la démarche MADA et d’élaborer une politique pour assurer un milieu de vie de qualité pour les aînés;

CONSIDÉRANT que la Ville est en période d’élaboration de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que le cheminement de la démarche MADA nécessite la création d’une structure d’élaboration et de suivi;

CONSIDÉRANT que la mise en place est fondamentale au cheminement de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que la démarche MADA est une manière de penser et d’agir qui concerne l’ensemble des champs d’intervention de la Ville;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville procède à la création d’un comité de pilotage dont la composition est la suivante :

- Monsieur le conseiller Nelson G. Tremblay, président et responsable des questions aînés
- Madame la conseillère Clarisse Viens, coprésidente
- Madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture ou son remplaçant;
- Madame Doris Dubreuil, citoyenne
- Madame Hélène Thibodeau, citoyenne
- Monsieur Gaétan Vallière, citoyen
- Madame Diane Desharnais, citoyenne
- Madame Lorraine Ostiguy, citoyenne
- Monsieur Maurice Boulanger, citoyen

QUE le comité intervienne à toutes les étapes de l’élaboration et du suivi de la démarche MADA;

QUE le comité s’assure également de :

- veiller à la mise en place d’un processus de consultation démocratique;
- veiller à l’adhésion des principaux acteurs concernés;

- susciter la concertation entre les différents acteurs;
- veiller à ce que le plan réponde aux besoins des aînés de la Ville d’Otterburn Park;
- proposer, amender et valider le plan d’action avant son dépôt au conseil municipal;
- veiller à la mise en oeuvre et à l’évaluation du plan d’action;
- favoriser l’implication des directions de services municipaux dans la définition et l’application des mesures qui assureront la mise en oeuvre de la politique des aînés;

QUE la durée du mandat soit et est étroitement liée au dépôt du plan d’action et à la suite de celui-ci, le comité pourra redéfinir ses règles de fonctionnement;

QUE toutes les démarches du comité soient et seront encadrées par un chargé de projet et sans qu’il soit membre du comité de pilotage, le chargé de projet coordonne et organise les activités du comité de pilotage et procède à la rédaction de la politique des aînés ainsi que du plan d’action qui en découle;

QUE le chargé de projet relève de la direction du Service du loisir et de la culture.

**RÉSOLUTION
2014-12-375**

**DISPOSITION DE LIVRES ET DE SECTIONS D’ÉTAGÈRES – BIBLIOTHÈQUE
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT que le Richelieu Valley Community learning center (RVCLC) a mis en place une bibliothèque communautaire située dans les locaux de l’école Mountainview à Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la mission du RVCLC est de favoriser le développement communautaire et d’apprentissage continu;

CONSIDÉRANT que la Ville est propriétaire d’une collection de mille cent cinquante-sept (1 157) livres pour enfants et dix (10) sections d’étagères double qui serviraient en partie les besoins de cette bibliothèque communautaire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 novembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal autorise, conformément aux prescriptions de la présente résolution, la disposition de livres et de sections d’étagères à l’école Mountainview dans le cadre du projet de bibliothèque communautaire du RVCLC afin que cette collection de livres demeure accessible à toutes les familles otterburnoises.

**RÉSOLUTION
2014-12-376**

**UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DE LA VILLE D’OTTERBURN PARK DÉDIÉES À
LA PRATIQUE DU NAUTISME NON MOTORISÉ SUR LA RIVIÈRE RICHELIEU – ENTENTE
ENTRE LA VILLE ET LE CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN – AUTORISATION DE
SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le Club de canotage Otterburn existe depuis 1921 et a développé au cours des années une expertise en matière d’enseignement et d’encadrement sécuritaire des activités nautiques non motorisées dont, particulièrement, le canoë et kayak de vitesse;

CONSIDÉRANT que le Club a cédé à la Ville, en 1965, sous forme d’une entente notariée dûment enregistrée, des lots et un bâtiment connu comme le Club en contrepartie de l’obligation, pour la Ville, d’héberger le Club;

CONSIDÉRANT que le Club a cédé à la Ville sa flotte de bateaux et les équipements nécessaires à leur utilisation, le 1^{er} janvier 1987, pour la somme de 1 \$, la Ville acceptant alors l’obligation d’entretenir et de renouveler la flotte;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un incendie survenu le 8 mai 2002, le bâtiment ci-haut mentionné de même que la flotte de bateaux furent détruits et que la Ville a obtenu une indemnisation de sa compagnie d'assurance pour la perte de l'immeuble et de la flotte de bateaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a fait construire, au cours de l'année 2007-2008, un nouvel édifice situé au 85, rue d'Oxford, et est donc propriétaire de l'édifice ainsi que du fonds immobilier communément connu sous les noms du Parc et du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, situé sur les rives de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT que la Ville est également propriétaire d'une flotte de bateaux achetée en remplacement de la flotte détruite par l'incendie de 2002, comprenant des canots de compétition, des kayaks de compétition et des bateaux d'encadrement et de sécurité ainsi que du matériel et de l'équipement permettant de les utiliser (pagaies, ceintures de sécurité, etc.), dont l'inventaire complet est joint au protocole d'entente faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville dispose d'un local disponible au rez-de-chaussée du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine et que ce local permet l'entreposage et l'entretien de la flotte de bateaux et du matériel appartenant à la Ville et dispose également de vestiaires, toilettes et douches pour les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que ledit local ainsi que le Parc de la Pointe-Valaine sont situés à proximité de la rivière Richelieu et que des quais et une rampe de mise à l'eau, appartenant à la Ville, permettent l'accostage sécuritaire de canots et de kayaks;

CONSIDÉRANT que toutes ces installations forment un tout propice à l'initiation, à la pratique et au développement non seulement du canoë-kayak de vitesse mais également de plusieurs activités de nautisme non motorisées;

CONSIDÉRANT que la Ville, afin d'assurer l'utilisation maximale de son site et de faire défrayer de façon équitable les infrastructures ci-hauts mentionnées, a conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la Ville de Beloeil et la Municipalité de McMasterville, d'une durée de cinq (5) ans, renouvelable, prévoyant une participation au défraiement des infrastructures et, par conséquent, permettant l'utilisation de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT que de cette entente intermunicipale est issu un comité des utilisateurs formé des représentants autorisés de chacune des villes participantes à l'entente;

CONSIDÉRANT que la Ville n'envisage pas opérer elle-même et entend confier à un organisme sans but lucratif la gestion déléguée de toutes ses infrastructures consacrées à la pratique du nautisme non motorisé, pour le bénéfice des citoyens de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT que le Club a accepté, lors de son assemblée générale annuelle du mois de mars 2008, d'élargir ses activités pour développer un volet participation et loisir/découverte et ce, ouvert à tous les citoyens de la région;

CONSIDÉRANT que le Club s'est donné une mission et une vocation régionale pour desservir la population des villes de la Vallée du Richelieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie et de sauvetage formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 4 décembre 2014;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville approuve le texte de l'entente qui permet au Club d'opérer ses activités dans les lieux appartenant à la Ville et avec l'équipement de la Ville, ladite entente étant jointe à la présente résolution comme annexe A pour en faire partie intégrante;

QUE la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION
2014-12-377**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE**

CONSIDÉRANT que la Ville a reçue une demande de renouvellement de son adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique pour l'année 2015;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux :

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique pour l'année 2015 au coût de 100 \$.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéros 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h39 à 21h24 :

- | | | |
|----|---------------------------|---|
| 1. | Sylvie Morissette | Parc canin – Dépôt d'un document |
| 2. | Maude Ostiguy | Parc canin – Dépôt d'un document |
| 3. | Émi Lakin | Parc canin |
| 4. | Francine Groleau | Parc canin |
| 5. | Amélie Préfontaine | Parc canin |
| 6. | Alexandre Turcotte | Parc canin |
| 7. | Michel Dedek | Parc canin |
| 8. | Diane Grenier | Parc canin – Dépôt d'un document |
| 9. | Anne Colas | Parc canin – Déneigement |

**RÉSOLUTION
2014-12-378**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Luc Lamoureux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h27.

Danielle Lavoie
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière